



**R A A**

Par arrêté n° 2339/2016 en date du 28 septembre 2016 le préfet des Vosges a prononcé la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des 17 sources Morbieux et du Puits communal, de ses périmètres de protection ainsi que ceux des ouvrages annexes et l'autorisation d'utiliser l'eau de ces sources, pour l'alimentation en eau potable de Saulxures-sur-Moselotte.

Le texte intégral de cet arrêté pourra être consulté à la préfecture des Vosges, bureau de l'environnement et à la mairie précitée.